

APPEL À ARTISTES

SAINT-ÉGRÈVE
Ville de PSYCHIATRIE et de SANTÉ MENTALE

Du **VENDREDI 14 JUIN**
au **SAMEDI 6 JUILLET**
dans les salles du CHÂTEAU BOREL

EXPOSITION 2024

Centre Hospitalier Alpes-Isère
Saint-Egrève

- Cet appel à artistes est ouvert à toutes personnes usagères (bénéficiaires de soins, familles, proches...) et à tous les professionnels du Centre Hospitalier Alpes-Isère.
- Toutes les formes d'art sont les bienvenues : photographie, sculpture, peinture, dessin, réalisation sonore, vidéo...
- Envoi des œuvres au plus tard avant le vendredi 5 avril 2024.
- L'exposition est organisée dans le cadre de la convention culture ville-hôpital signée par la Ville de Saint-Egrève et le CHAI.
Psychiatrie et santé mentale sont à l'honneur de la saison culturelle 2023-2024 de la Ville.

Pour en savoir plus sur les modalités et pour candidater, rendez-vous sur le site Internet du CHAI ou flashez ce QR code.
Plus d'informations : communication@ch-alpes-isere.fr

Direction de la communication du CHAI | Réalisation et Impression : reprographie du CHAI | Février 2024 | Crédit image : Freepix

La ville de de Saint-Égrève et le Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI) lancent un appel à artistes dans le cadre de l'exposition « *Saint-Égrève, ville de psychiatrie et de santé mentale* » qui aura lieu du vendredi 14 juin au samedi 6 juillet 2024 dans les salles du Château Borel (Hôtel de ville de Saint-Égrève).

La Ville de Saint-Égrève et le CHAI ont signé en juillet 2023 une convention culture ville-hôpital. Cette convention vise à valoriser et renforcer les liens déjà existants entre les deux partenaires en proposant aux habitants de la ville de Saint-Egrève, aux bénéficiaires de soins et aux professionnels du CHAI de nombreux temps forts.

Psychiatrie et santé mentale sont à l'honneur de la saison culturelle 2023-2024 de la Ville.

À qui s'adresse cet appel à artistes ?

Cet appel à artistes s'adresse à toutes personnes usagères du CHAI (bénéficiaires de soins, familles, proches...) ayant plus de 15 ans et à tous les professionnels du CHAI.

Quelles sont les modalités pour candidater ?

Les artistes devront envoyer leur candidature à : culturel@mairie-st-egreve.fr via [WeTransfer](#) ou [SMASH](#) **au plus tard avant le vendredi 5 avril 2024.**

Toutes les formes d'art sont les bienvenues : photographie, sculpture, peinture, dessin, réalisation sonore, vidéo...

La candidature sera composée de :

- **3 œuvres maximum** avec envoi d'un visuel pour chaque œuvre en format numérique (JPEG ou PDF) en qualité Haute Définition (HD). Pour les réalisations sonores et vidéos, envoi du fichier dans sa globalité en format MP3 ou MP4.

Les 3 fichiers devront être nommés de la manière suivante : TITRE _ NOM _ Prénom _ dimensions.

Les artistes peuvent également proposer leur candidature sous un pseudonyme.

- **La fiche de candidature** remplie et signée par le candidat. Cette fiche de candidature est disponible sur le site Internet du CHAI : [Appel à artistes - Exposition « SAINT-ÉGRÈVE, VILLE DE PSYCHIATRIE ET DE SANTÉ MENTALE » - Centre Hospitalier Alpes-Isère \(ch-alpes-isere.fr\)](#)

Un accusé de réception sera envoyé sous 7 jours maximum.

Une **commission aura lieu en avril/mai 2024** pour sélectionner les œuvres.

Sa composition sera la suivante :

- 4 personnes de la Ville de Saint-Égrève,
- 4 personnes du CHAI,
- 1 personne de l'association Histoire et Patrimoine Vence-Neyron-Cornillon.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la direction de la communication :
communication@ch-alpes-isere.fr.